



CONTRAT AUTOMNE POMMES/POIRES 2025/26

Aux Champs Soisy / Amap « »

Producteur : Pauline et Rodolphe Fouquet, verger Aux Champs Sois-y (EARL ARJOLIDOQUET), 91750 Champcueil.

S'engager dans un contrat amap avec un producteur c'est avant tout soutenir une production locale et biologique de fruits. L'arboriculture fruitière est soumise à de nombreux aléas tant climatiques qu'environnementaux qu'il est nécessaire de bien appréhender. Par ailleurs, certains fruits peuvent être piqués, tachés, de calibres petits ou bien très gros, nous comptons sur les amapiens pour ne pas se formaliser de ces aspects esthétiques qui ne rentrent pas toujours dans les standards de la consommation actuelle.

En tant que producteurs, nous faisons notre possible pour vous livrer chaque mois les fruits de notre production afin de vous faire découvrir l'ensemble de nos variétés. Les variétés de pommes et de poires sont nombreuses et nous essayons au maximum de vous faire découvrir la panoplie que nous cultivons, néanmoins, selon les années, certaines variétés donneront plus que d'autres et vous devrez aussi vous y adapter.

- Les variétés de pommes sont Akane, Elstar, Reine des Reinettes, Reinette Etoilée, Belle de Boskoop, Jonagored, Golden, Rouge Américaine, Idared, Canada, Cox orange, Stayman, Pink Kiss, Braeburn, Kids Orange, Royal Gala.
- Cette année notre jeune verger planté à l'hiver 2022-23 entre doucement en production. Nous espérons vous en faire goûter quelques unes parmi les 8 variétés de cette toute jeune parcelle (Godrush, Galiwa, Pilot, Crimson crisp, Daliclass, Belchard, Dalinette, etc...)
- Les variétés de poires sont William Blanche, William Rouge, Beurre Hardy, President Heron et Conférence

Pour le contrat 2025/26, nous souhaitons vous proposer des corbeilles de 5 kg à 3.50€/kg au lieu de 3.75€ /KG les précédentes années, avec pour cette nouvelle saison un allongement d'un mois du contrat :

- La corbeille sera composée d'environ 5 kg de fruits (pommes et/ou poires), en fonction des cueillettes et des conditions de conservation. Les fruits sont produits selon les normes de l'agriculture biologique et certifiés AB.
- Leur distribution est mensuelle de septembre à mars. A chaque distribution nous proposons au moins deux variétés de pommes et une variété de poires. Les fruits sont livrés le jour de la distribution en cageot, à charge pour les amapiens de s'occuper de la dispatche. Les fruits sont triés après la cueillette afin de limiter les désagréments à la conservation.

- Le prix est de 17.50 € par corbeille soit environ 35 kg de pommes/ poires sur 7 distributions (3.50€ /kg) soit un contrat simple à 122.50 €. Il est possible de demander une double voire une triple part. Les poires composeront les corbeilles de septembre-octobre-novembre et décembre ou janvier. Cela est dû au fait que les poires se conservent moins bien que les pommes et que nos variétés tardives sont plutôt fragiles. Il faudra donc compter deux à trois distributions sans poires.
- Nous nous engageons à opérer 1 livraison par mois de septembre 2025 à mars 2026 soit 7 corbeilles :
x/09/2025 – x/10/2025 -x/11/2025 – x/12/2025 -x/01/2026 -x/02/2026-x/03/2026

Les amapiens s'engagent solidairement vis-à-vis des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, ravageurs, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir formuler aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des livraisons réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire. Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs consommateurs se partageant la part de récolte, ceux-ci feront leur affaire personnelle du partage des fruits composant leur panier. Les parties conviennent qu'en cas de manque complet sur une distribution, la corbeille pourra être compensée en produits transformés à base de pommes et de poires. Ces produits sont composés à partir des fruits du verger (compote, jus confitures).

○ Nombre de distributions (a)	Prix unitaire par corbeille (b)	Nombre de corbeilles par distribution (c)	Total = (a) x (b) x (c)
7	17.50€		

Contrat à rendre complété et signé, accompagné de 2 chèques l'ordre de « EARL ARJOLIDOQUET », au plus tard le **02/09/2025. Les remises seront effectuées en fin d'année 2025 et en février mars 2026.**

Nom Prénom :

référence des chèques

NOM sur le chq si différent :